

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et du Management de l'Action publique

Bureau des procédures d'utilité publique

Enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu

Le public est avisé que par arrêté préfectoral 2014/BPUP/091 en date du 8 septembre 2014, a été prescrite l'enquête publique portant sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu.

Cette enquête aura lieu du **lundi 29 septembre 2014 au jeudi 30 octobre 2014**, soit pendant 32 jours consécutifs et concerne les 44 communes du périmètre du SAGE réparties sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée :

Loire-Atlantique : Aigrefeuille sur Maine, Bouaye, Château-Thébaud, Corcoue sur Logne, Geneston, La Chevrolière, La Limouzinière, La Planche, Le Bignon, Legé, Les Sorinières, Montbert, Pont Saint Martin, Remouille, Rezé, Saint Aignan de Grandlieu, Saint Colomban, Saint Léger les Vignes, Saint Mars de Coutais, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grandlieu, Touvois, Vertou, Vieillevigne.

Vendée : Belleville sur Vie, Boulogne, Chauche, Dompierre sur Yon, Grand Landes, La Copechagnière, La Merlatière, Les Brouzils, Les Essarts, Les Lucs sur Boulogne, L'Herbergement, Mormaison, Rocheservière, Saint André Treize Voies, Saint Denis La Chevasse, Saint Etienne du Bois, Saint Martin des Noyers, Saint Philbert de Bouaine, Saint Sulpice Le Verdon, Saligny.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 29 septembre 2014 au jeudi 30 octobre 2014 inclus, le dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les mairies suivantes : ROCHESERVIERE (85), siège de l'enquête, CORCOUE SUR LOGNE (44), MONTBERT (44), SAINT PHILBERT DE GRANDLIEU (44), SAINT DENIS LA CHEVASSE (85).

Monsieur Jacky BETHANIS, proviseur de lycée, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Bernard MERQUIOL, urbaniste à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier constitué conformément à l'article R 212-40 du code de l'environnement, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sera mis à disposition du public dans les mairies de Rocheservière, Corcoué sur Logne, Montbert, Saint-Philbert-de-Grandlieu et Saint-Denis-la-Chevasse.

Toute personne intéressée pourra y consigner ses observations, propositions ou contre-propositions.

Les observations pourront également être adressées, par écrit, en mairie de ROCHESERVIERE, siège de l'enquête (Hôtel de ville, 1 place de la mairie 85 620 ROCHESERVIERE), à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur. Ces lettres d'observations seront annexées au registre d'enquête dès réception et tenues à la disposition du public.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site du Syndicat du Bassin Versant de Grandlieu (www.sage-grandlieu.fr).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairies, selon le planning suivant :

Rocheservière (salle du conseil municipal)	Lundi 29 septembre 2014	de 9 h 00 à 12 h 00
Corcoué sur Logne (salle du cadastre)	Samedi 4 octobre 2014	de 9 h 00 à 12 h 00
Montbert (salle du conseil municipal)	Vendredi 10 octobre 2014	de 9 h 00 à 12 h 00
Saint-Philbert-de-Grandlieu (salle des mariages)	Mercredi 15 octobre 2014	de 9 h 00 à 12 h 00
Saint-Denis-la-Chevasse (salle du conseil municipal)	Jeudi 23 octobre 2014	de 9 h 00 à 12 h 00
Rocheservière (salle du conseil municipal)	Jeudi 30 octobre 2014	de 14 h 00 à 17 h 00

Le Préfet adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux maires des 44 communes concernées, et au préfet de la Vendée.

La copie du rapport et des conclusions y sera, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ce rapport et ces conclusions seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et sur celui de la préfecture de la Vendée (<http://vendee.gouv.fr>).

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la structure porteuse du SAGE: Syndicat du Bassin versant de Grandlieu, 13 rue du Port. 44310 Saint Philbert de Grandlieu.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique dès la publication du présent arrêté.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SAGE est adopté par une délibération de la Commission Locale de l' Eau.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une approbation du SAGE par arrêté interpréfectoral du préfet de la Loire-Atlantique et de la Vendée.